



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC



N° 358
DÉCEMBRE 2012

Déposé le 20/12/2012

Edito

PRÉPARONS 2013

Ca y est, les smicards sont moins pauvres ! C'est ce que le Ministre Sapin (et oui, c'est de circonstance) veut essayer de nous faire croire. 0,3 % d'augmentation qui représente 1,05 € brut par semaine ! Et ensuite, on nous dira que la pauvreté augmente et que le nombre de salariés précaires ne cessent de grimper. Evidemment, pas de « coup de pouce », cela nuirait à la santé des entreprises (le bien-être des salariés, ça, il s'en moque). Souvenez-vous, le SMIC avait déjà décollé voilà quelques mois. De qui se moque-t-on ?

En revenant un peu en arrière, au mois de juillet, ce fameux coup de générosité s'est traduit par une augmentation qui ne compense même pas l'augmentation de la farine et du lait, encore moins l'augmentation du prix du gaz, des produits frais ou encore des loyers et des carburants.

La dette, la crise, le manque de croissance devraient nous faire accepter que les salaires ne devraient pas augmenter. Qu'ils devraient même diminuer par rapport au coût de la vie. Lorsqu'on nous dit qu'il faut maintenir le pouvoir d'achat des Français une hausse conséquente des salaires bruts devient indispensable et primordiale.

Le patronat se frotte les mains. Des cadeaux d'un côté équivalents à des milliards d'euros et de l'autre, aucune obligation de reconnaître la force de travail et la création de richesses. Pire, il faudrait discuter d'une réforme du Code du Travail afin de faire passer le contrat, la convention avant la loi. Il faudrait négocier les salaires branche par branche. A quand un salaire régional, voire départemental ? Au moins là, la concurrence entre salariés serait totale. Il faudrait sécuriser les parcours

professionnels en vidant de son sens toute la partie législative sur le chômage et la formation professionnelle. Le patronat en rêve ! Rendez-vous compte le bonheur que cela lui apporterait. Il pourrait, à sa convenance, décider d'encore plus de corvéabilité sur le temps de travail et sur les salaires. C'est là-dessus que le patronat veut discuter dans les négociations nationales. En même temps, la Sécurité Sociale et les retraites l'insupportent profondément. Comment accepter que la cotisation serve au bien commun sans générer de bénéfice pour la propriété privée ? Notre système social est en grand danger et nous devons en prendre conscience. Un tas de mesures encore plus régressives sont dans les tiroirs des ministères et n'attendent que d'en sortir.

L'année 2013 sera, sans aucun doute, une année charnière pour la reconquête ou la perte de notre Sécurité Sociale. Sous prétexte de solidarité et de pacte générationnel, le patronat, le gouvernement, la bourgeoisie vont tenter de mettre un arrêt de mort sur ce qui fait notre couverture face aux aléas de la vie, avant, pendant et après le travail.

Tout cela ne doit pas nous empêcher de préparer de bonnes fêtes de fin d'année, même si pour certains ces fêtes ont un caractère particulier, je pense surtout aux familles touchées par le chômage ou dans des situations de fragilité et de précarité.

*Joyeuses Fêtes à toutes et tous.
Bonne Année et surtout bonne santé.*

*Sébastien Martineau
Secrétaire Général*

Sommaire :

Edito : Préparons 2013.
P 2 : Rencontre avec le Parti socialiste.
P 3 : Rencontre avec l'Agence Régionale Santé.
P 4 : CESER : Intervention de Ph. Cordat
P 5 : Locaux syndicaux de Châteauroux : Déclaration
P 6 : Résultats Elections MBDA
P 7 : Compte rendu Congrès UL de St-Florent.
P 8 : 50è Congrès Confédéral.
IHS Région Centre.



Formation Syndicale Inscrivez-vous dès maintenant

12 - 13 & 14 Mars à Bourges
Orga - Vie Syndicale - Politique Financière

18 au 22 Mars à Bourges
Stage Niveau 2 2ème partie

.....

CONGRES de l'Union Départementale
du Cher :
12-13 & 14 Juin 2013

26 Novembre 2012

RENCONTRE avec le Parti Socialiste

Après 3 mois d'insistance de notre part, le parti socialiste a enfin daigné recevoir une délégation de l'UD le 26 novembre 2012.

D'entrée M. Fournié nous annonce qu'il n'a que 30 min à nous accorder. 2 heures après cette rencontre Mr Galut nous téléphone pour nous donner un rendez-vous la semaine d'après, le lundi 3 décembre à 17 heures.

Nous avons tout d'abord dressé le bilan : depuis 30 ans on nous fait le coup de la compétitivité et depuis 30 ans les choses s'aggravent pour les salariés, chômeurs et retraités mais depuis 30 ans les dividendes versés aux actionnaires explosent d'année en année. Et nous avons constaté que malgré cela le gouvernement donne encore 20 milliards aux entreprises en plus des 174 milliards d'exonérations fiscales et sociales.

Nous avons réaffirmé qu'il faut au contraire augmenter les salaires pour relancer la production par la consommation, et renforcer le financement de la Sécurité Sociale. Il faut aller vers le remboursement des soins à 100 % par l'assurance maladie pour tous, il faut prélever directement à l'entreprise les cotisations nécessaires assises sur les salaires. Pour permettre la mise en œuvre de cet objectif, il faut remettre en place un système de gestion démocratique de la Sécurité Sociale par ceux qui créent les richesses, c'est-à-dire les salariés.

Il faut nationaliser toutes ces entreprises qui vivent grâce à l'argent public, et les salariés doivent être sous statut public

- M. Fournié affirme être en accord avec nous, et qu'une partie de la relance passera par la consommation.

- M. Galut, quant à lui, nous répond qu'il faut réduire le coût du travail donc bloquer les salaires et s'attaquer à l'épargne des salariés qui représente 10.000 milliards d'€uros.

Nous posons ensuite la question des 35 € dus pour toute action en justice, qui ne sont toujours pas abrogés.

- M. Fournié, pour sa part, a été étonné que cela ne soit pas fait.

- M. Galut, lui, répond que cela sera abrogé en 2014.

Puis nous demandons à connaître les aides publiques qui sont données aux entreprises du département, ils nous répondent tous les deux la même chose : les aides publiques doivent être portées à la connaissance de tous ; celles du Conseil Général sont disponibles sur le site internet en bas de la page dans le menu (actes administratifs).

- M. Galut nous informe aussi qu'il a demandé que soit créée une commission départementale de contrôle des aides publiques.

Nous demandons la suppression de l'ensemble des journées de carence en cas de congé de maladie, cela commence par le retrait de la mesure mise en œuvre par Sarkozy dans la fonction publique en 2012. Concernant le jour de carence nouvellement instauré dans la fonction publique.

- M. Fournié, dit qu'il sera supprimé ;

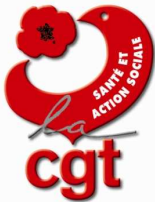
- M. Galut, quant à lui, n'a pas répondu.

Puis nous l'avons interpellé sur le CDI qui doit être la règle et sur les 80 intérimaires employés par NEXTER ; certains sont à des postes à responsabilité. Nous lui rappelons que le site est classé Sévesso «haut» et que cela représente un risque pour les salariés mais aussi pour les populations.

- M. Galut dit que l'entreprise n'est pas une entreprise publique ; faux ! Nous lui demandons alors qui est actionnaire, il répond «l'Etat à 100%». C'est donc bien une entreprise publique !

A la question sur l'augmentation 2013 des Retraites de base, M. Galut répond qu'il ne connaît pas les prévisions sur ce point, contenues dans le projet de budget de la Sécurité Sociale soumis au vote du parlement. De la part d'un Député, cela n'est pas très sérieux, c'est le moins que l'on puisse dire.

Nous demandons à M. Galut de prendre une position claire et de la rendre publique concernant l'expulsion de l'Union Départementale de l'Indre des locaux municipaux. Il s'exprime clairement qu'il était contre la décision du maire de Châteauroux d'expulser les syndicats, il nous demande de l'interroger par écrit pour qu'il puisse rendre sa décision publique.



Compte Rendu CGT

Entretien ARS à Bourges le 4 décembre 2012

Présents à cet entretien :

Jean-Claude HOUBION: secrétaire général de l'USD 18 CGT
Sandra FALLER: Membre de la CE de l'USD et secrétaire de l'EHPAD de Bellevue CGT
Nicolas, IBODE de l'hôpital de Bourges CGT
Laurent, IADE de l'hôpital de Bourges CGT
Monsieur LAHOUSTE: Conseiller territorial du Cher
Durée de l'entretien: 14 h 45 – 16 h 00

L'USD CGT du Cher, lors de sa dernière Commission Exécutive, en date du 27 novembre 2012 avait décidé de suivre le préavis de grève nationale lancé par la fédération Santé et Action sociale le 4 décembre 2012 dans le cadre de la quinzaine d'action du 19 novembre au 4 décembre 2012. (salaire, conditions de travail, etc...).

Rendez-vous a donc été pris auprès du conseiller territorial de l'ARS du Centre, ce même jour à 14 h 45.

Un rassemblement d'une vingtaine de personnes a eu lieu devant le bâtiment.

Entretien :

La CGT expose en priorité le projet qui circule sur les problèmes des lignes de gardes chirurgicales qui seraient peut-être supprimées sur le CH Vierzon, suite à une décision relative à la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoire) instituée par Madame BACHELOT à l'époque.

Cette application devrait être opérationnelle le 1er janvier 2013.

La CGT demande expressément à Monsieur LAHOUSTE une réponse concrète à cette question qui inquiète bien évidemment les personnels du CH-Vierzon et du CH-Bourges, mais aussi toute la population.

Nous expliquons à Monsieur LAHOUSTE les difficultés relatives à la mise en place de 2 lignes de gardes sur le bloc opératoire de Bourges et cela sans concertation avec le personnel. Des agents sont déjà en arrêts maladie pour surmenage car il n'est pas rare que les infirmiers enchaînent des gardes jusqu'à 74 heures dans la semaine ce qui a un impact sur leur vie privée.

Le conseiller répond que le directeur du CH-Bourges applique ce qui est inscrit dans le SROSS et donc fait son travail.

La CGT insiste pour avoir une réponse !

Monsieur LAHOUSTE sort son joker et utilise la langue de bois pour dire qu'il ne peut répondre pour l'instant à cette demande car cela dépend du directeur général de l'ARS.

Une discussion est apparemment en cours entre les différents acteurs (médecins, chirurgiens, directeurs) et le CH-Vierzon a demandé une dérogation.

La CGT signale à Monsieur LAHOUSTE que ces méthodes ne peuvent plus durer et redemande une réponse claire face à ce projet, car nous faisons comprendre au conseiller que nous ne sommes pas dupes, à savoir que si la décision est déjà prise, il doit nous en faire part (c'est aussi pour cela que nous sommes là).

Celui-ci prétexte ensuite que cela dépend aussi de la ministre de la santé, qui à priori serait opposée pour l'instant à l'abrogation de la loi Bachelot.

Il conclut pour nous dire que la question est en délibéré et en discussion, il nous propose même de nous revoir dans 15 jours pour faire le point.

Le secrétaire demande à être tenu informé de la suite de cette affaire.

Nous passons à un autre sujet qui concerne les conditions de travail désastreuses dans les EHPAD du département du Cher. Nous relatons des faits bien précis afin de sensibiliser le conseiller sur le désarroi des personnels qui travaillent au quotidien dans ces établissements.

Monsieur LAHOUSTE indique qu'il est bien au courant de la situation, la CGT rétorque qu'elle en a assez d'alerter sans arrêt les tutelles et les élus car au bout du compte, rien n'est fait!

La CGT hausse le ton pour dire que maintenant cela suffit et que l'ARS doit prendre ses responsabilités et prendre enfin conscience que par leur faute, les soins qui sont prodigués aux malades ne sont pas optimum, car ces établissements manquent sérieusement de moyens humains et financiers.

Monsieur LAHOUSTE répond que c'est le Conseil Régional qui doit intervenir avant l'ARS.

Il indique aussi qu'il faudrait effectuer un prélèvement d'une deuxième journée de solidarité (sous forme de RTT en moins pour le personnel) pour financer les EHPAD ou sinon il faudrait augmenter les loyers des résidents.

La CGT déplore ce discours de sourds et constate que chacun se renvoie la balle.

Le conseiller notifie aussi que certains établissements n'ont pas de direction aux commandes ce qui complique d'après lui, l'organisation des unités. Il fait remarquer à cet effet que les directeurs sortant de l'école de RENNES ne veulent pas prendre directement la direction d'un établissement, préférant n'être qu'adjoints.

La CGT présente ensuite une liste non exhaustive, de revendications sous forme de motion à savoir entre autres :

- Que soit abrogée la journée de carence,
- L'arrêt de la loi HPST
- L'arrêt de la tarification à l'acte,
- La création de nouveaux droits pour les représentants syndicaux,
- Une augmentation significative de tous les salaires,
- Une véritable politique de santé au travail améliorant les conditions de travail, etc...

L'entretien s'est terminé aux alentours de 16 h 00.

Nous faisons une fois de plus un constat amer de celui-ci, car nous avons eu l'impression de s'adresser plus à une boîte à lettres, qu'à une personne qui prend des décisions.

Après réflexion, il est bien évident que pour contrecarrer cette casse que poursuit ce gouvernement sur notre système de santé, il faut préserver déjà ce que nous avons acquis par la lutte, pour dire NON aux politiques d'austérité et OUI au progrès social.

Le secrétaire de l'USD du Cher.
Jean-Claude HOUBION

Séance plénière du CESER Centre du 14 décembre 2012 point sur la MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL «URGENCE SANTÉ»

Intervention de Philippe Cordat pour le groupe de la Cgt Centre

Monsieur le Président du Ceser,
Monsieur le vice-président
du Conseil Régional
Mesdames, Messieurs
les conseillers,

Pour avoir fait partie de ceux qui se sont opposés depuis des années au processus de marchandisation de la santé et de la protection sociale et soutenu toutes les actions des salariés de la santé, de l'action sociale, des organismes sociaux et des mutuelles, les nombreuses mobilisations des assurés sociaux, notre groupe a apprécié le courage politique des élus du Conseil Régional qui se sont opposés à la déclinaison de la politique régressive issue de la loi Bachelot contenue dans le plan Régional Santé de l'ARS.

Cette étape franchie, il nous paraît à présent nécessaire d'autant plus que la majorité des électeurs ont condamné dans les urnes au printemps dernier ces politiques de saccage des services publics, de privatisations de la protection sanitaire et sociale, de ne pas rester figés au milieu du gué et surtout ne pas suivre dans des versions plus enrobées la même logique.

Vouloir s'attaquer à la situation catastrophique que connaissent et subissent les assurés sociaux, et plus largement la population du point de vue de la présence médicale dans les territoires, est juste et indispensable au regard des besoins qui s'expriment et des drames humains qui s'accumulent tous les jours.

Nous ne pouvons que soutenir et encourager cet engagement de la majorité du Conseil Régional mais cela suppose du point de vue des syndicalistes que nous sommes, acteurs du progrès social et de la transformation de la société, d'avoir la volonté politique et le courage de porter le débat avec les habitants au niveau des enjeux sur :

- Les responsabilités et le rôle de

l'Etat décentralisé, ce qui revient à chaque collectivité territoriale au-delà des calculs partisans et politiques, pour répondre à l'intérêt général,

- Les compétences et les moyens des collectivités territoriales dont le rôle ne peut être celui de supplétif aux carences de l'Etat,

- La place et les prérogatives des régions qui pour la Cgt ne peuvent être d'avoir l'ambition de tout gérer, tout centraliser dans des périmètres agrandis, pour mieux répondre aux appétits supranationaux des promoteurs de cette construction Européenne au service de la finance et des grands groupes.

Cela suppose aussi de revenir dans le débat public sur qui finance principalement la santé, la formation des professionnels de santé.

Sans la Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales des salariés, sans les Mutuelles, est-ce que les libéraux de la santé, les laboratoires pharmaceutiques, les cliniques privées et industries qui produisent pour la santé existeraient ?

Vouloir changer ce paysage Régional marqué par l'insuffisance et l'absence de moyens pour la santé des habitants, implique de sortir des thèses de la charité, du partage de la misère et de rompre avec la philosophie libérale qui continue à imprégner encore aujourd'hui tous les choix et politiques conduits dans ce pays.

Quand dans le secteur de la santé tout craque, que les personnels n'en peuvent plus de l'absence d'effectifs, que ce soit dans les hôpitaux, les cliniques, les EHPAD, que les professionnels de santé manifestent chaque jour leur ras le bol des journées à rallonge, de vie complètement dégradée par ces conditions de travail qui pèsent pour recruter et attirer des jeunes vers ce secteur, il y a bien urgence pour rompre avec ce qui s'est fait hier.

Cela implique pour nous de pousser

le législateur à changer la loi pour sortir ce secteur de la logique marchande contraire à l'intérêt général et considérer la protection sanitaire et sociale comme un investissement pour la société et non comme un coût.

Parmi les priorités que s'est fixées le Conseil Régional, nous regrettons que la formation des médecins du travail, qui a disparu des formations universitaires à Tours, ne figure pas parmi les urgences.

Les élus du Conseil Régional devraient faire l'effort de rencontrer plus souvent les salariés pour mesurer concrètement les conséquences des conditions de travail sur la santé des salariés et ce que cela induit pour la société.

Concernant le projet d'avis qui est soumis à notre assemblée aujourd'hui, le groupe Cgt tient à rappeler que les établissements publics de santé et hôpitaux publics constituent le pivot central de l'organisation de notre système de santé. Il relève des prérogatives de l'Etat d'assurer et garantir une égalité d'accès et de traitement par des réponses adaptées à tous les besoins de santé ; à des soins de qualité, en toute sécurité pour tous les citoyens (nes) sur l'ensemble du territoire national.

Se prononcer sur l'aménagement du territoire au regard des compétences de la Région nécessite de faire un état des lieux de l'existant et de l'évolution des services hospitaliers publics. Soumis aux critères drastiques européens de réduction des dépenses publiques, en dessous d'un seuil de progression de 3% de leur financement acté par un taux de croissance de 2,7 % de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), l'ensemble des hôpitaux publics ne pourront pas maintenir leurs moyens constants notamment en personnels avec ces mesures.

*Suite de cet article
dans le numéro de janvier*



Déclaration solennelle des organisations syndicales de salariés à l'ouverture de la séance plénière du CESER Région Centre Vendredi 14 décembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez, le Maire de Châteauroux, suivi de celui de Chartres se sont engagés dans une procédure visant à expulser de leurs locaux les organisations syndicales de salariés des départements de l'Indre et de l'Eure-et-Loir.

Si cela aboutissait, ce serait priver le Syndicalisme, pourtant reconnu constitutionnellement et au travers de la législation de toute possibilité de se réunir, d'accueillir les salariés, actifs, retraités et privés de travail dans les Bourses du Travail de ces deux Villes Préfectures.

Le Maire de Châteauroux a d'ailleurs déclaré publiquement vouloir recourir à la force publique.

C'est une remise en cause grave dans une démocratie et cela malgré les recommandations de l'organisation internationale du travail et du rapport d'avril 2006 du Conseil économique et Social Environnemental National intitulé «Consolider le dialogue social» au chapitre IV paragraphe C alinéa 5 de la page 24.

Depuis la naissance du syndicalisme à la fin du XIX^{ème} siècle, les organisations syndicales de salariés ont progressivement acquis la mise à disposition gratuite de locaux par la plupart des Collectivités Locales pour la mission d'intérêt général qu'elles rendent à la population à divers titres, qui n'est plus à démontrer.

Ce sont elles qui participent à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés au sein des entreprises, des professions, devant les Conseils des prud'hommes, dans les organismes de Sécurité Sociale, au plan interprofessionnel Local, Départemental, Régional et National.

Vous constatez en cette instance qu'est le CESER que les organisations syndicales contribuent activement et de façon constructive, à la réflexion et à l'élaboration d'avis, de propositions pour le développement économique, social et culturel de notre Région.

Si les organisations syndicales venaient à être privées des locaux mis à disposition dans les conditions que l'on connaît, comment leurs représentants pourraient-ils continuer à se réunir pour travailler avec les salariés afin de contribuer au bon fonctionnement des nombreuses instances dans lesquels ils siègent comme le CESER aujourd'hui ?

La mise en application des décisions des maires de Châteauroux et de Chartres créerait de fait, une rupture du Dialogue Social et de la Démocratie Sociale.

Les structures départementales et locales des syndicats de salariés ne sont pas les seules à bénéficier de mises à disposition de locaux. Si ce droit du Syndicalisme devait être remis en cause cela pourrait toucher l'ensemble des organisations de la société civile.

Le Syndicalisme a montré au fil de l'Histoire Sociale, le rôle et la place déterminante qu'il a pu prendre dans cette France des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme acteur essentiel du progrès social, de la démocratie, de la paix, de la lutte pour l'égalité des droits entre les Hommes et les Femmes, contre le fascisme, les idées racistes et xénophobes.

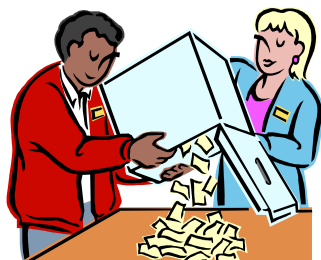
Sa contribution active dans la Résistance et la Libération de la France de l'occupation nazie, a constitué un facteur essentiel de la généralisation de la mise à disposition des locaux prenant l'appellation de Bourses du Travail, Maison du Peuple, Maison des Syndicats dès 1945 et étendu après le printemps 68.

Cela interpelle toutes celles et ceux qui sont attachés à la démocratie, aux droits de l'Homme et du Citoyen.

C'est pourquoi nous nous adressons solennellement à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers en faisant appel à votre conscience, vous qui mesurez dans cette instance l'apport des organisations syndicales de salariés pour vous inviter à exprimer à Messieurs les Maires de Châteauroux et de Chartres, à Messieurs les Préfets de l'Indre et de l'Eure-et-Loir, à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Ministre du Travail, votre attachement au maintien du droit des organisations syndicales à être hébergées par les Municipalités de Châteauroux et de Chartres et partout où ce droit serait menacé.

Notre déclaration solennelle d'aujourd'hui sera suivie d'une proposition de vœux lors de la prochaine séance plénière du CESER.

Orléans, le 14 décembre 2012



MBDA Bourges

Résultats Elections

Délégués du Personnel et Membres du CE

Le 29 Novembre 2012 les Elections de Délégués du Personnel et Membres du Comité d'Entreprise se déroulaient à MBDA Bourges. En voici ci-dessous les résultats.

Le syndicat CGT de MBDA-France Bourges remercie les salariés qui lui ont témoigné leur confiance en votant pour les candidats présentés par la CGT.

ÉLECTIONS DÉLÉGUÉS du PERSONNEL

Tous collègues

	Voix	%	Dif. Voix	Dif. %
Inscrits	1381		- 46	
Votants	1147	83,06 %	- 83	- 3,14 %
Exprimés	1103	96,16 %	- 77	0,23 %
Nuls / Blancs	44	3,84 %	- 6	- 0,23 %
CGT	233	21,12 %	- 115	- 8,37 %
CFDT	159	14,42 %	40	4,33 %
FO	293	26,56 %	4	2,07 %
CFTC	116	10,52 %	- 33	- 2,11 %
CGC	303	27,47 %	28	4,17 %

ÉLECTIONS MEMBRES COMITÉ D'ENTREPRISE

Tous collègues

	Voix	% Représentativité
Inscrits	1384	
Votants	1145	82,73 %
Exprimés	1111	97,03 %
Nuls / Blancs	33	2,97 %
CGT	226	20,34 %
CFDT	154	13,86 %
CFTC	110	9,90 %
CFE/CGC	310,05	27,91 %
FO	310,95	27,99 %

Introduction de Michel PINAULT, Secrétaire Général



Ce Congrès s'ouvre aujourd'hui dans un contexte particulier, après une élection présidentielle, où salariés, privés d'emplois, retraités même si ceux-ci ont été les grands oubliés de la campagne, ont œuvré à la mise en place d'un gouvernement répondant à leur espoir et attentes autour du fameux slogan «le changement c'est maintenant», et après de belles promesses, non tenues aujourd'hui, ou des reniements notamment concernant la non signature du traité de stabilité européen, la non application de la règle d'or, le rejet de la TVA sociale, la suppression de l'imposition des indemnités d'accident du travail (considérée à l'époque comme un scandale par le PS), etc., et malheureusement je crains fort que la liste ne soit pas exhaustive.

Six mois plus tard, où en sommes nous ? La question que se pose la majorité d'entre nous c'est «le changement c'est pour quand» ? La triste réalité saute à la figure de chacun, après la dernière conférence de presse de François Hollande, au cours de laquelle son slogan s'est transformé en «la fin du changement c'est maintenant».

Même question, au regard du projet de loi de finances 2013 qui, avec 20 milliards d'€ de prélèvements supplémentaires, dont 10 sur les ménages au titre de hausses d'impôts, et 10 milliards sur les entreprises, ne représente qu'une goutte d'eau quand on sait par exemple que les entreprises du CAC 40 ont réalisé + de 74M€ de profit pour 2011. Nous sommes loin d'une démarche de rupture, la taxation des grandes entreprises étant 3 fois moins importante que les PME et la taxation du capital n'égale toujours pas, loin s'en faut, celle du travail.

Il est annoncé un projet de réduction de 10 milliards € de dépenses publiques (60 milliards jusqu'en 2017), il est clair que cela n'est plus de la rigueur mais une véritable cure d'austérité programmée.

Le cercle vicieux de l'austérité conduit au pire. Il n'y a qu'à regarder autour de nous avec la situation en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Italie, en Irlande, où réduire aveuglement les budgets, partout, provoque moins d'activité donc plus de chômage, plus de misère, plus de paupérisation, donc moins de salaires, moins d'impôts, moins de croissance ...

La France va-t-elle s'engager sur cette même voie, alors que la seule sortie possible de la crise passera notamment par l'application de mesures telles que la création d'emplois, un SMIC porté à 1700 € minimum et des augmentations de salaires ?

Au nom de cette fameuse crise et pour mieux nous faire avaler des couleuvres, on nous rebat les oreilles avec le fameux «coût du travail» qui serait exorbitant, mais aussi le manque de compétitivité, tout en se gardant bien de s'attaquer au véritable problème, c'est-à-dire le coût exorbitant du capital et une plus juste répartition des richesses au profit du travail. Après les pigeons, voici donc les grands patrons qui mènent une offensive sans précédent pour obtenir le fameux choc de compétitivité. Après que la CGT eut démontré que le coût du travail n'était pas la cause de tous nos maux, une nouvelle étape vient d'être franchie, c'est-à-dire, celle des choix de société à laquelle nous aspirons. En effet, considérons-nous que l'accès à l'éducation,

la santé, le droit à la sécurité ou encore la solidarité nationale sont des droits élémentaires ou pas ?

Le rapport Gallois prévoit le transfert de 30 M€ de cotisations sociales, patronales et salariales sur la CSG, la CRDS et la TVA, décomposée en 2/3 sur les cotisations patronales et 1/3 sur celles des salariés. Les entreprises ne financeraient donc plus, pour ce montant, la protection sociale. Ainsi, en diminuant les prélèvements basés sur la création de richesses pour les asséoir sur les consommations ou autres, c'est à terme transférer à l'individu, le financement de l'accès à ses droits. C'est une irresponsabilité politique qui pèsera sur les générations futures. Cela va permettre, une fois de plus, à une minorité de privilégiés des entreprises du CAC 40 d'empocher des centaines de M€ de bénéfices et de dividendes ou de s'octroyer des augmentations de salaires pharaoniques. C'est également, et c'est bien plus grave, une remise en cause intégrale des fondements du Conseil National de la Résistance.

Si le patronat se réjouit de l'allègement de 20 M€ de cotisations au titre d'un crédit d'impôt, qui viennent s'ajouter aux 172 M€ déjà en pratique, accordés, sans aucune contrepartie et ayant quasiment un impact nul sur l'emploi par le gouvernement, il considère cela seulement comme une première étape.

Mme Parisot en redemande toujours plus, avec entre autres, sa très ancienne revendication qui consiste à obtenir plus de liberté de licencier pour créer des emplois, la refonte du Code du Travail, pourtant déjà «très allégé», encore trop contraignant selon elle et ses amis, mais aussi l'attaque en règle contre les régimes complémentaires avec à la clé un gel des pensions pendant 3 ans ou leur sous-indexation d'un point en dessous de l'inflation pendant 5 ans. Dans les deux cas cela signifierait une perte de pouvoir d'achat, déjà en souffrance de 6 %. Sans réaction significative de notre part, rien ne viendra mettre un terme à l'appétit du patronat.

C'est également à la mise en œuvre d'un odieux chantage à l'emploi qu'on assiste de plus en plus de la part du patronat comme par exemple chez Renault, jouant avec la peur des salariés en brandissant le spectre de fermeture de sites, avec toujours le même objectif, le profit maximum et immédiat.

Face à cette situation et étant confrontés à un Gouvernement qui semble plus prompt à répondre aux revendications patronales que sociales, il est plus que temps que nous réagissions pour ne pas faire partie du groupe des moutons ou des dindons.

L'argent doit aller au travail, à la construction d'un autre modèle de développement fondé sur la coopération et la satisfaction des besoins sociaux.

Aussi loin que l'on remonte dans le temps, seules les luttes ont permis des avancées sociales significatives, l'heure est aujourd'hui à l'urgence et à la mobilisation de tous, tellement il est vrai que le monde du travail ne doit compter que sur lui-même pour que ça change maintenant et que ça change vraiment. ■



50ème CONGRÈS CONFÉDÉRAL de la CGT 18 - 22 Mars 2013 à TOULOUSE

Dans le département, 8 mandatements concernant 6 fédérations :

- Un mandat FAPT Actif : Dominique Larduinat et un Retraité : M. Claude Bugnone.
- Un mandat FNTE Actif : Régis Dupuy et un Retraité : Daniel Léger.
- Un mandat transport : Eliane Gimonet.
- Un mandat Services Publics : Jérôme Pautrat.
- Un mandat Cheminot : Vincent Lamont.
- Un mandat Métaux : Michel Pinault.
- Pour le Comité Confédéral National : Sébastien Martineau.

◆ Les documents du Congrès contenant le document d'orientation, les résolutions, les statuts et règles de vie, les candidatures à la CEC et à la CFC ainsi que le rapport d'activité, le rapport financier, le rapport de la CFC et les chartes sont arrivés dans les syndicats au travers du magazine « Le Peuple ».

◆ Il est demandé à chaque syndiqué(e) et chaque syndicat de s'en emparer sans tarder afin de créer les conditions nécessaires au débat dans les syndicats avec les délégués.

◆ Les délégués porteront les votes des syndicats au Congrès. Ce n'est pas le Congrès des fédérations, ni des structures territoriales, c'est le Congrès des Syndicats.

Cependant, l'Union Départementale et les Unions Locales se tiennent à disposition pour aider à la préparation dans vos structures.

Sébastien Martineau

INSTITUT CGT d'HISTOIRE SOCIALE en Région Centre

**Le Collectif 18 IHS Région Centre vous propose
des PAQUETS CADEAUX.**



Pour 10 €uros, 4 cahiers d'Histoire Sociale de notre département :

- ❖ *Les Fonderies de Mazières*
- ❖ *Les 100 ans de la CGT dans le Cher*
- ❖ *Le mouvement ouvrier dans le Saint-Amandois*
- ❖ *Recueil de témoignages de Mai/Juin 68 dans le Cher*

Ces paquets cadeaux sont à retirer au siège de l'UD-CGT - 8 Place Malus à Bourges - Tél 02 48 21 24 79

A noter sur vos agendas ...

Assemblée Générale des Adhérents du Cher de l'IHS CGT Centre le Mardi 5 Mars à 14 h 30.

Fête du 25ème anniversaire de l'Institut ce même jour à l'issue de l'Assemblée Générale Salle Pierre Hervier à l'UD-CGT—8 Place Malus à Bourges.

Sont invités : Toutes les directions d'Unions Locales, les membres de la CE de l'UD.

Un pot de l'amitié sera offert.